

FONCTIONNEMENT ET EXIGENCES DU CONCOURS

- Être membre en règle avant la date de fermeture des soumissions des photos. Une liste des membres éligibles sera soumise au responsable du concours.
- Chaque membre peut présenter 3 fleurs par catégorie avec la mention de la catégorie, les noms de l'hybrideur et des parents pour chaque fleur soumise.
- Les fleurs et les plants qui ont été gagnants dans les années antérieures ne sont pas admissibles, et ce peu importe les catégories mises en valeur dans les précédentes éditions et peu importe l'issue des résultats.
- La notion de droits d'auteur d'un hybride ou d'un cultivar telle que définie par l'AHS (ADS) doit être respectée.
- Toutes les fleurs enregistrées à l'AHS (ADS) ou en cours d'enregistrement ne sont pas admissibles.
- Chaque classe permettra de décerner 3 certificats : or, argent et bronze. Comme il y a 4 classes et catégories, il y aura 12 certificats Coup de Cœur octroyés aux hybrideurs gagnants.
- Tous les membres en règle seront appelés à voter pour désigner les gagnants dans les 4 classes et catégories. Nous vous rappelons qu'il n'est pas permis de voter pour sa propre fleur, ni pour celle d'un membre de sa famille (conjoint ou conjointe, père ou mère, grands-parents, enfants, petits-enfants).
- Les photos soumises doivent mettre en valeur UNE seule fleur du plant puisque c'est seulement cet élément qui sera jugé par les membres participants dans la présente édition concours.
- Aucune transformation des couleurs ou « photoshoppé » de la photo n'est autorisée.
- Vos photos doivent être transmises dans les délais convenus par courriel à [http://mauricep029@hotmail.com](mailto:mauricep029@hotmail.com) avec la mention en objet: MES PHOTOS POUR LE CONCOURS COUPS DE CŒUR 2022. Un accusé de réception sera envoyé à toutes les personnes qui soumettront des photos de leurs hybrides.
- Chaque membre recevra par courriel toutes les photos des fleurs inscrites dans chaque classe et catégorie et pourra voter pour 3 fleurs par classe et catégorie en indiquant le numéro de chaque fleur dans son envoi. Vos choix devront être transmis par courriel à : [http://mauricep029@hotmail.com](mailto:mauricep029@hotmail.com) avec la mention en objet : MON VOTE POUR LE CONCOURS COUPS DE CŒUR 2022.
- Le responsable de la votation est Maurice Paradis. Il sera assisté de Francine Montplaisir.
- La période d'inscription pour soumettre vos photos est du 18 février au 14 mars 2022.
- Les gagnants seront dévoilés lors de l'Hémérobunch du 30 avril 2022 ou, au besoin, à la Journée de l'Hémérocalle le 23 juillet.